

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD FRÉDÉRIC-DUPONT, président d'âge

*(A seize heures, M. Edouard Frédéric-Dupont prend place au fauteuil présidentiel.)*

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### OUVERTURE DE LA HUITIEME LEGISLATURE

**M. le président.** Je déclare ouverte la huitième législature de l'Assemblée nationale et la seconde session ordinaire de 1985-1986.

Mes chers collègues, j'ai été avisé ce matin que notre doyen d'âge était, hélas, souffrant. Il m'a demandé de le remplacer, en ma qualité de vice-doyen, et de lire à l'Assemblée nationale l'allocution qu'il voulait prononcer. Avant de déférer à son souhait, je suis sûr d'être votre interprète à toutes et à tous en lui adressant, du plus profond de nos cœurs, nos vœux de guérison. Bien entendu, je lirai intégralement l'allocution qu'il avait préparée, puis nous procéderons immédiatement à l'élection du président de l'Assemblée nationale.

2

### CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

**M. le président.** Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à remplir les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection du bureau.

Ce sont :

MM. Gauthier Audinot,  
Jérôme Lambert,  
Jean-François Jalkh,  
Mlle Elisabeth Hubert,  
MM. Eric Raoult,  
Gérard Welzer.

*(Les six députés dont les noms précèdent prennent place au bureau.)*

**M. le président.** Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

3

### ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'ÂGE

**M. le président.** Je vais procéder à la lecture de l'allocution de notre doyen d'âge, M. Marcel Dassault :

« Mesdames, messieurs, chers collègues, permettez-moi de vous rappeler que, lorsque le général de Gaulle est revenu au pouvoir, en 1958, il a été élu avec 83 p. 100 des voix. Il était donc, à lui seul, la France, ou la France unie, si vous préférez.

« A cette époque on n'entendait pas parler de chômage, et la France était si riche qu'on a pu supprimer complètement le contrôle des changes en 1967.

« Par ailleurs, le général de Gaulle imposa deux lois sociales : l'une pour la participation du personnel aux bénéfices de l'entreprise dans laquelle il travaille, l'autre pour la concertation, c'est-à-dire pour lui donner des explications sur la marche de l'entreprise.

« Sous le président Pompidou, l'ambiance fut à peu près la même mais, malheureusement, le septennat du président Pompidou fut écourté par une terrible maladie qui ne l'empêcha pas d'assumer les devoirs de sa charge jusqu'au dernier moment.

« Le président Pompidou s'intéressa beaucoup aux questions sociales et il décida de faire de tous les ouvriers, et même des O.S., des employés avec tous les avantages financiers que cela représente, et surtout les avantages moraux.

« Il est évident qu'ainsi, suivant les préceptes du général de Gaulle, quand un directeur ou un président-directeur général réunissait son personnel ou son comité d'entreprise, ils étaient tous convoqués pour être tenus au courant de la marche de la société.

« Le président Giscard d'Estaing accorda l'actionnariat du personnel dans la société où il travaille.

« Le président Mitterrand fit beaucoup de lois sociales : les deux principales connues dans le public furent la cinquième semaine de vacances et la retraite à soixante ans.

« C'est lors de ces deux derniers septennats que l'on vit apparaître les dépôts de bilan, et qui dit dépôt de bilan dit chômage : ceux des petits commerçants d'abord, puis encore d'autres et puis, dans des sociétés plus importantes, il fallut licencier plusieurs milliers d'employés à la fois, pour assurer la rentabilité de l'entreprise. Puis l'industrialisation amena une transformation profonde qui fit disparaître certaines entreprises vétustes, en difficulté, pour en implanter de nouvelles.

« Pour faire disparaître le chômage, le nouveau gouvernement devrait réunir une grande conférence dans laquelle on appellerait tous les représentants du patronat et tous les représentants des syndicats. Les uns recevraient des avantages et feraient des concessions, les autres feraient des concessions et recevraient des avantages. *(Sourires.)*

« F.O. et la C.F.D.T. seraient certainement favorables à ce genre de discussion. *(Nouveaux sourires.)* On convoquerait aussi la C.G.T. qui, probablement, ne signerait pas l'accord final, mais qui, y ayant participé, aurait fait valoir son point de vue, ce qui améliorerait les choses par la suite. *(Sourires.)*

« L'époque me paraît particulièrement favorable pour réussir une telle opération car les ouvriers sont devenus des employés et les patrons de droit divin ont disparu ; également, du fait de l'industrialisation qui nécessite, pour entreprendre une affaire importante, de réunir des fonds considérables que l'on ne peut trouver qu'à la Bourse sous forme d'actions.

« Ce sont les actionnaires qui élisent les présidents-directeurs généraux, et on ne voit pas quel intérêt supérieur pourrait séparer le personnel et les présidents-directeurs généraux.

« Léon Blum avait dit : « Il faut que la démocratie rentre à l'usine. » C'est fait.

« Certains commerçants consentiraient des prix avantageux pour faire reprendre les affaires ; les clients viendraient et un souffle d'espoir passerait sur la France.

« Lorsque je suis revenu de Buchenwald, j'ai vu sur les murs de Paris de grandes affiches représentant un ouvrier qui relevait ses manches et qui disait : « Je relève mes manches pour relever la France. » Aujourd'hui, nous devrions faire de grandes affiches comportant un employé mécanicien, un technicien, un petit commerçant et un agriculteur qui diraient tous ensemble, et moi avec eux, et vous avec moi :

« Relevons nos manches pour faire la France unie qui fera disparaître le chômage. »

Je vous remercie. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*